



Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 053-215300633-20260227-D20260207-DE



Délibération n° 2026-02-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 27 février 2026
Convocation du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donnés pouvoir : 0
Absents : 2
Nombre de Votants : 8

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Gabriel MOUSSAY, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Hugues GENDREAU, Stéphanie BRICAUD, Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Éléonore de TARLÉ.

Absents ou représentés : Patrick FOUGÈRE, Cécilia GERMAIN.

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX de CHITRAY

Objet : Travaux de voirie 2026 – Demande de FCATR Volet 2 « Voirie »

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

EXPOSÉ : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis présenté par l'entreprise JUGÉ TP pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie 2026 (Route de St Aignan / Rue de l'église), pour un montant de 21 062.00€ HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR)-Volet 2 « Voirie ».

Cette aide à l'investissement est égale à 50% du reste à charge et est plafonnée à 14 100€ (enveloppe annuelle de 4 700€) pour ce qui concerne la commune de Châtelain.

Montant du projet : 21 062.00€

Le plan de financement du projet s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie « Voirie 2026 »	21 062.00€	FCATR Volet 2 « Voirie »	6 308€
		Contrat de territoire	7 665€
		Autofinancement	7 089€
Total HT	21 062.00€	Total HT	21 062.00€
TVA 20%	4 212.40€	TVA 20%	4 212.40€
Total TTC	25 274.40€	Total TTC	25 274.40€

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'opération « Voirie 2026 », et de retenir l'offre de l'entreprise JUGÉ TP telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 21 062€ HT ;
- **de statuer** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **de l'autoriser** à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 308€, s'inscrivant dans le cadre du FCATR - Volet 2 « Voirie » (4 700 € au titre de l'année 2026 et 1 608 € au titre de 2025 (reliquat)).
- **d'inscrire** la dépense au budget 2026 ;
- **de lui donner** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 8 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

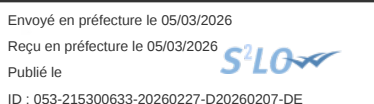
Le secrétaire de séance
Amélie LEMOTHEUX de CHITRAY, 1^{ère} Adjointe au maire

Le président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire de Châtelain



Transmis au représentant de l'État le
Publié sur le site internet le

05 MAR. 2026
05 MAR. 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.